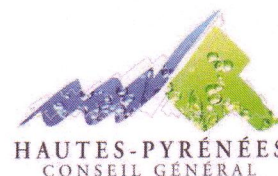


Dossier de presse  
Débat d'Orientation Budgétaire  
Conseil Général des Hautes-Pyrénées  
Jeudi 7 février 2013

---



## Construire un budget efficace et engagé pour un Conseil Général responsable

Dans un souci de démocratie participative, la loi impose au Président du Conseil Général de réunir l'Assemblée plénière, dans les deux mois précédant l'examen du budget, pour débattre des grandes orientations budgétaires qui devront guider la préparation du budget.

A partir d'une analyse de la situation socio économique du département et de la situation financière de l'Institution, le Président proposera de construire un budget fondé sur 4 grandes orientations : **rechercher des économies dans le fonctionnement** pour, d'une part, **tenter de stabiliser la fiscalité** et ne pas pénaliser davantage les ménages déjà durement touchés par la crise et, d'autre part, **maintenir un niveau d'investissement élevé** pour soutenir l'activité économique, **sans recourir fortement à l'emprunt** afin de ne pas obérer davantage les budgets futurs avec une dette déjà élevée.

### La situation socio économique des Hautes-Pyrénées

**La situation sociodémographique et socioéconomique du département est fragile et va peser sur l'ampleur de la dépense sociale :**

- Le département des Hautes-Pyrénées est parmi les 15 départements les plus âgés de France : 12,3% de la population a plus de 75 ans ;
- Le chômage et l'exclusion s'inscrivent dans un contexte national et international ;

Cette situation conduit à prévoir une constante augmentation des dépenses sociales pour le Département.

Elle conduit également à envisager les recettes fiscales avec prudence.

# La situation financière du Conseil Général

## Stagnation des ressources et particulièrement des dotations de l'Etat

### La réduction des concours financiers de l'Etat

L'Etat verse des concours financiers aux collectivités locales dont l'objectif est notamment de compenser les charges nouvelles résultant des transferts de compétences et de corriger les inégalités territoriales. Depuis 2008, l'Etat a durci sa politique des dotations avant de décider, en 2011, de les geler pour une durée de 3 ans. Ainsi, les concours financiers de l'Etat sont figés, voire diminuent alors même que les charges transférées continuent d'augmenter.

### La non compensation des transferts de compétences

Les transferts des dépenses sociales (APA, RMI, RSA, PCH) vers les Départements ont eu lieu sans une compensation suffisante de la part de l'Etat. Pour le Conseil Général des Hautes-Pyrénées, la différence entre le montant des allocations de solidarités versées et le montant des compensations perçu s'élève à plus de 60 millions d'€ de déficit sur 3 ans. Toutefois le nouveau gouvernement travaille sur une réforme du financement de la dépendance. Mais celle-ci ne sera pas en place avant 2014. Dans l'attente, un fonds de soutien de 170M€ a été dégagé pour les départements. Le Conseil Général des Hautes-Pyrénées en bénéficiera à hauteur de 792 848 €

### La réduction du pouvoir fiscal du Conseil Général se traduit par une baisse des recettes

Le Conseil Général a perdu toute marge de manœuvre sur la fiscalité économique : la taxe professionnelle a été supprimée et remplacée par un panier de taxes dont le Conseil Général ne fixe plus le taux et dont la base est moins dynamique que celle de la TP. Le contexte économique ne nous permet pas d'envisager d'augmentation de recettes à ce niveau.

La fiscalité directe sur les ménages est désormais réduite à la taxe sur le foncier bâti. Le Conseil Général ne perçoit plus la taxe d'habitation. Sa marge de manœuvre sur la taxe sur le foncier bâti est très limitée puisque le taux actuel nous place déjà au 9<sup>ème</sup> rang des Départements.

Toutefois, alors que le Conseil Général devait perdre l'intégralité de la péréquation des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) à partir de 2013, un mécanisme de transition permettra de percevoir encore 3 289 547 € en 2013 (contre 4,6M€ en 2012).

Le Conseil Général est désormais davantage exposé aux cycles économiques et immobiliers.

### La revalorisation des bases

La loi de finances a procédé à une revalorisation des bases du foncier bâti qui permet d'envisager, à taux égal, une recette supplémentaire de 1,7M€.

### Le poids de la dette

Pour soutenir l'investissement, le Conseil Général a fortement mobilisé l'emprunt. La dette bancaire s'établit à 124 M€. Elle est saine et ne repose sur aucun emprunt toxique.

A cette dette bancaire s'ajoute la dette contractée auprès de partenaires privés dans le cadre des PPP et qui s'élève à 117 M€.

Le montant total des engagements financiers du Conseil Général est de l'ordre de 220M€.

## **Perspectives d'évolution à moyen terme des ressources et des dépenses du Conseil Général**

### **Evolution des dotations de l'Etat**

L'objectif de réduction du déficit public à 3% en 2013 est confirmé. Au-delà des hausses fiscales, l'Etat s'engage à faire un effort de 10 milliards d'euros sur ses dépenses. En 2013, l'enveloppe des concours de l'Etat aux collectivités territoriales est stabilisée en valeur à périmètre constant par rapport à 2012 soit 50,5 milliards d'euros. Elle diminuera de 750 millions d'euros par an en 2014 et 2015, soit -1.4% par an en moyenne. Cette participation à l'effort de redressement devra être conciliée avec les impératifs de péréquation. A partir de 2014, les modalités de répartition de l'enveloppe des concours financiers seront déterminées en association avec les collectivités territoriales.

Dans le même temps, les besoins de financements continueront d'augmenter notamment pour l'entretien de notre patrimoine (routes, bâtiments, etc.), la maintenance et la mise au niveau des technologies de l'information dans les collèges ou au Conseil Général, l'accessibilité handicapé des transports publics et des bâtiments recevant du public, etc.

### **Incertitudes sur la réforme de la décentralisation**

Les divers scénarios de la décentralisation et de la réforme de l'action publique sur les possibles transferts de compétences aux collectivités locales et la fiscalité sont autant d'incertitudes sur l'organisation et l'action future. En tout état de cause, à ce jour, les Conseils Généraux ne peuvent anticiper la future réforme territoriale.

## **Les grandes orientations de la politique budgétaire du Conseil Général pour 2013**

### **Maîtriser strictement les dépenses de fonctionnement**

Un effort important et sans précédent est proposé pour maîtriser les dépenses de fonctionnement pour privilégier l'investissement et le développement local. La préparation du budget 2013 des dépenses de personnel du Conseil Général a été conduite dans un objectif de maximisation des pistes d'économies et de stabilisation de la masse salariale. Hors impact des augmentations des taux de cotisations sociales (+1,34%), la masse salariale 2013 ne connaîtrait pas d'augmentation par rapport en 2012.

Les autres dépenses de fonctionnement devraient connaître une baisse. Les augmentations mécaniques (fluides et carburants) seront compensées par des baisses sur d'autres postes (fournitures de bureau, entretien des véhicules...) qui ne devraient toutefois pas avoir de répercussion sur le bon fonctionnement général des services. Une optimisation sera recherchée également au niveau de l'occupation des locaux pour diminuer les frais de location.

## **Tenter de maintenir une fiscalité constante**

L'objectif est de ne pas pénaliser les ménages durement touchés par la crise et par conséquent de tenter de stabiliser la fiscalité sur le foncier bâti.

## **Poursuivre une politique d'investissement soutenue**

Dans le contexte économique actuel, la politique d'investissement du Conseil Général sera maintenue afin de soutenir l'activité sur le département et de ne pas pénaliser davantage les territoires et les entreprises. Le Conseil Général a le souhait de maintenir le même niveau d'investissement qu'en 2012, à savoir environ 55 M€ auxquels s'ajouteront les travaux de la rocade Nord-Ouest de Tarbes. L'effort sur le fonctionnement doit nous permettre de maintenir un investissement public dynamique, moteur de l'activité économique du département, créateur de richesses et d'emplois. C'est l'efficacité économique qui permet d'assurer la redistribution sociale.

Cette politique d'investissement devrait permettre notamment la continuité du plan de rénovation et d'équipement des collèges, des transports et des routes. Elle permettra également de poursuivre les subventions d'équipements pour soutenir les projets locaux. Le Conseil Général devra néanmoins rééquilibrer les investissements au profit de son propre patrimoine pour ne pas mettre en péril son bon usage. L'objectif de répartition des crédits du Conseil Général en 60% maîtrise d'ouvrage et 40% subventions d'équipement devra être atteint dans les années à venir.

## **Stabiliser l'encours de la dette**

L'encours de la dette bancaire s'élève 124 M€. Afin de ne pas obérer davantage les budgets futurs par des charges financières excessives il convient de stabiliser cette dette bancaire. Ainsi il n'est pas envisager en 2013 d'emprunter plus que ce qui sera remboursé en capital, soit environ 13 M€.

## **Un budget maximisé avec le projet de territoire**

### **« Hautes-Pyrénées 2020-2030 »**

La redéfinition des priorités d'actions dans le cadre d'un projet de territoire co-produit avec les forces vives du département, l'Etat et les autres collectivités locales doit permettre de maximiser l'efficacité de l'intervention publique et de rechercher une mutualisation des ressources publiques et des fonds privés.